

Motion Bernard Borel et consorts - Pour une gratuité ou une subvention ciblée pour les transports publics dans toute la communauté tarifaire

Développement

Le Grand Conseil a refusé récemment l'initiative demandant d'instaurer la gratuité des transports publics et/ou collectifs sur le territoire vaudois, considérant que si la gratuité vient encore charger les comptes de l'Etat, cela amenuise d'autant les moyens à disposition permettant d'améliorer la cadence et les dessertes.

D'ailleurs, la majorité de la commission, comme l'exprime le rapport de son président, "partage le point de vue de l'initiant dans le sens où il est nécessaire de prendre des mesures pour améliorer le transfert modal. Les transports publics sont chers et les régions périphériques sont mal desservies.... **Il faudrait plutôt songer à des aides ciblées destinées aux familles en difficulté et aux personnes âgées**".

Cette motion doit être comprise comme un des pans d'une politique des transports du canton, tendant à favoriser l'utilisation des transports collectifs. Elle ne doit pas entrer en concurrence avec le nécessaire développement du réseau dudit transport collectif, mais bien en être un incitatif. Cette motion doit être pensée dans le développement des politiques d'agglomération et donc d'aménagement du territoire.

Elle doit trouver son financement pour une part dans l'économie faite sur les transports scolaires mais aussi dans les ressources actuellement disponibles ou moyennant une modification du taux d'impôt, mais peut aussi se faire via des taxes de parcsages ou autres impôts ciblés qui pourront être d'autant plus légitimes que le budget "transport" des ménages sera allégé par les gratuités ciblées voulues par la motion.

Cette motion demande donc que le Conseil d'Etat propose un projet de loi instaurant la gratuité ou une subvention ciblée des transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal pour les jeunes en formation, comme mesure de soutien à la politique de la famille, ainsi que pour les chômeurs et les bénéficiaires du RI, comme mesure de politique sociale, et pour les retraités, au moins pour les bénéficiaires des prestations complémentaires, pour leur permettre de continuer à mener une vie sociale active.

Souhaite développer et renvoi à commission.

Aigle, le 25 mai 2010.

(Signé) *Bernard Borel et 28 cosignataires*

M. Bernard Borel : — Nous avons débattu, il y a quelques semaines, d'une gratuité totale des transports publics sur l'ensemble du canton ; elle a été rejetée à une large majorité. Néanmoins, beaucoup d'orateurs ont exprimé leur soutien éventuel à une gratuité ciblée ou à une subvention. Le rapport de majorité lui-même indique qu'il faut plutôt songer à des aides ciblées destinées aux familles en difficulté et aux personnes âgées.

Comme ce thème nous tient à cœur dans le groupe A Gauche toute !, POP et solidaritéS, nous avons essayé de reformuler une motion en tenant compte des avis d'une grande partie des députés. Elle prévoit une gratuité ou une subvention ciblées pour les transports publics. La

gratuité ciblée doit être comprise non pas comme la seule manière de favoriser l'utilisation des transports publics, mais comme un des pans d'une politique de transports dans le canton. Elle ne doit pas entrer en compétition et en concurrence avec le nécessaire développement du réseau de transports collectifs. Elle doit et peut être un incitatif, nous en sommes convaincus.

Cette motion doit s'inscrire dans le développement des politiques d'agglomération et donc d'aménagement du territoire. Dans son développement, nous avons émis quelques hypothèses sur le possible financement et nous sommes convaincus qu'il faut reprendre cette discussion en commission. Aussi, nous demandons que cette motion soit transmise à une commission pour étude préalable.

La discussion est ouverte.

M. François Brélaz : — Selon le site Mobilis, les jeunes jusqu'à 25 ans révolus et les personnes dès l'âge de 64 ou 65 ans bénéficient déjà d'un tarif réduit. De plus, je ne suis pas favorable à ce que l'on prenne des mesures pour donner aux personnes entre 25 et 65 ans qui ne travaillent pas le même pouvoir d'achat que celles qui travaillent.

Mme Alessandra Silauri : — J'ai bien entendu M. Borel et compris qu'il s'agit de cibler une subvention sociale. Cela relève d'une politique sociale. Son renvoi en commission étant demandé, il serait bon que cet objet puisse être traité par le département en charge de ces questions. Sinon, à notre avis, cela n'aurait aucun sens.

La discussion est close.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.